

Retisser les fils du destin : parcours des jeunes placés

En France, l'origine sociale est la caractéristique héritée qui influe le plus sur les destinées. Qu'en est-il pour les jeunes éloignés de leur famille par un placement en protection de l'enfance ? Leur placement permet-il de déjouer la reproduction sociale ? A l'aide d'enquêtes statistiques, enrichies d'auditions des publics concernés et des résultats de recherches qualitatives portant sur les jeunes placés, France Stratégie éclaire de façon inédite leurs parcours scolaires en les comparant à ceux des autres jeunes. De même, sont aussi analysées et comparées leurs situations professionnelles une fois devenus jeunes adultes, contraints à une autonomie financière précoce.

[Consulter la note
d'analyse](#)

Des jeunes placés aux parcours scolaires très heurtés

Les jeunes placés connaissent des parcours scolaires très heurtés, aboutissant beaucoup plus fréquemment que pour l'ensemble des jeunes à des sorties sans diplôme ou à des niveaux de diplôme peu élevés (même s'ils sont moins souvent sans diplômes que les jeunes issus de familles inactives). Plusieurs facteurs sont en cause : les difficultés familiales - notamment les situations de maltraitance qui sont à l'origine du placement et qui perturbent les apprentissages -, l'origine sociale souvent très défavorisée des familles biologiques qui pèse sur la scolarité avant le placement, ou encore des situations de handicap beaucoup plus fréquentes chez les jeunes placés que dans la population générale du même âge. Ces facteurs peuvent être contrebalancés par un placement dans une famille d'accueil qui s'implique dans la scolarité de ces jeunes, leur insuffle des aspirations élevées et les élève dans un milieu social plus favorisé que celui de leurs parents biologiques. S'agissant des placements en établissement, si certains professionnels de la protection de l'enfance accordent une grande importance à la scolarité, le plus souvent leurs attentes sont peu ambitieuses à l'égard de ces jeunes fréquemment en butte à des difficultés scolaires.

Une entrée précoce sur le marché du travail

Que ce soit en famille ou en établissement, le fonctionnement institutionnel qui contraint les jeunes placés à une autonomie financière précoce conduit les professionnels de la protection

de l'enfance à les aiguiller vers des études courtes, censées leur assurer une insertion professionnelle rapide. Ces jeunes sont donc beaucoup plus fréquemment diplômés d'un CAP-BEP que les autres et moins souvent sans diplôme que les jeunes issus de familles inactives. À 20 ans, ils sont moins nombreux que les jeunes d'origine modeste à suivre des études dans la voie scolaire générale et plus nombreux à travailler que les autres jeunes de leur âge. En revanche, leurs emplois ne diffèrent pas de ceux des autres jeunes qui travaillent.

In fine, quelles chances de mobilité sociale ?

Si le placement restaure partiellement les chances de réussite scolaire et professionnelle, il n'augmente guère les probabilités d'accéder à l'enseignement supérieur et d'obtenir un diplôme favorable à une ascension sociale. Pour y remédier, il faudrait faire de la réussite scolaire un objectif explicite du placement, améliorer la coopération entre l'Éducation nationale et les services de la protection de l'enfance et mettre en place un suivi statistique pérenne des jeunes placés.